

sont: Services hospitaliers, Services de laboratoire, Service public d'infirmières, Lutte antivénéérienne, Lutte antituberculeuse, Bien-être de la mère et de l'enfant, Hygiène mentale, Lutte contre le cancer, Génie sanitaire et hygiène dentaire. Sept médecins sanitaires sont commis aux services régionaux.

L'administration des services de santé s'étend à 16 sous-circonscriptions, dont 15 coïncident avec les comtés de la province, la seizième est la ville de Fredericton. Deux ou trois sont groupées sous la direction d'un médecin sanitaire régional chargé de l'application des lois sur la santé publique dans la région.

Les médecins sanitaires régionaux, aidés d'infirmières de santé publique, poursuivent un programme de prévention des maladies, administrent un service de laboratoire et dirigent les services d'hygiène infantile et scolaire, d'assainissement, d'immunisation et d'enseignement de l'hygiène. Le ministère provincial de la Santé verse des subventions aux infirmières municipales et à l'Ordre des Infirmières Victoria pour aider les médecins sanitaires. Il existe des services de consultation et d'enseignement en matière d'hygiène dentaire, de bien-être de la mère et de l'enfant, d'alimentation et d'assainissement. Le ministère exerce regard sur les commissions d'hygiène des sous-circonscriptions.

Les cliniques des circonscriptions sanitaires offrent des services de radiographie et de diagnostic pour les tuberculeux. Les cliniques s'occupant du cancer assurent un service de diagnostic gratuit à l'aide de biopsies également gratuites. Les indigents atteints de poliomyélite sont hospitalisés aux frais de la province aux stades aigus et immédiatement post-paralytique. La province verse des honoraires aux médecins pour le pneumothorax donné aux tuberculeux en convalescence. En plus des deux sanatoriums provinciaux, le ministère de la Santé exerce une surveillance sur trois autres sanatoriums et maintient des cliniques dans les grands centres.

Les services d'hygiène mentale ont été récemment réorganisés et amplifiés de façon à inclure des cliniques gratuites de prévention et de diagnostic. L'hôpital provincial pour maladies mentales fournit des traitements défrayés par la province dans la proportion d'environ 60 p. 100.

Les laboratoires provinciaux font des épreuves pathologiques, bactériologiques, sérologiques et chimiques. Le directeur de ces laboratoires surveille la distribution des vaccins, sérums et cultures bactériologiques, y compris la distribution gratuite d'agents immunisants, de médicaments pour maladies vénériennes et d'insuline pour les diabétiques indigents.

Les hôpitaux autorisés reçoivent de la province une subvention de tant par jour à l'égard de toutes les personnes traitées. L'hospitalisation dans les sanatoriums est assurée gratuitement à tous les tuberculeux.

**Québec.**—Le ministère de la Santé, formé en 1936, s'occupe des questions concernant la santé, la médecine préventive et l'assistance publique. Il remplace le Bureau provincial de la santé qui, depuis 1922, relevait du Secrétariat provincial.

Le ministère de la Santé maintient les divisions suivantes: Laboratoires, Génie sanitaire, Démographie, Hôpitaux pour aliénés, Assistance publique, Unités sanitaires, Épidémiologie, Hygiène industrielle, Nutrition (y compris hygiène maternelle et puériculture), Maladies vénériennes, Tuberculose, Enseignement de l'hygiène, Entretien dans les familles d'adoption et Services médicaux pour colons.